

Politique d'Intégrité Intellectuelle

1. Définitions

La politique d'intégrité intellectuelle en milieu scolaire établit le code et la définition des règles en matière d'intégrité et respect de la pensée, de l'œuvre et du travail d'autrui. Toute production utilisant ou faisant référence aux idées ou créations d'autrui doit mentionner l'origine et l'auteur.

L'ensemble de la communauté scolaire a un devoir d'exemplarité dans ce domaine. L'intégrité doit être encouragée par tous, adultes et enfants.

Ce code éthique définit les attentes associées notamment à la production de documents authentiques. Elle définit clairement les attitudes à proscrire et les responsabilités de chacun.

Il est important de clarifier les termes ci-dessous associés à des attitudes et des comportements malhonnêtes.

Fraude : Comportement procurant ou susceptible de procurer un avantage déloyal à un élève lors de la production d'un document, d'un projet, d'un devoir ou d'une évaluation. La fraude inclut les éléments suivants : le plagiat, la collusion et la reproduction d'un travail.

Plagiat : Un élève présente les idées ou le travail d'autrui comme étant les siens.

Collusion : Un élève contribue à une fraude en autorisant qu'un de ses camarades copie son travail ou le présente comme sien.

Reproduction d'un travail : Un élève présente un même travail pour différents composants d'un projet, d'un devoir, d'une évaluation etc.

Pratiques déloyales : falsification de documents, d'évaluations, de notes ou de commentaires ; utilisation non autorisée de matériel informatique.

Cette liste n'est pas exhaustive.

2. Convention de présentation des sources et de mention des auteurs originaux

Le programme primaire doit donner aux élèves les moyens de développer des compétences et attitudes permettant la mise en oeuvre de l'intégrité intellectuelle : leur permettre d'apprendre les principes de la paraphrase et de la citation, d'apprendre à référencer le travail des autres selon un modèle accepté, de savoir en quoi consiste la propriété intellectuelle et connaître les limites de l'utilisation de ce type de propriété.

L'École Française du Maine utilise des styles de citation reconnus internationalement. Les élèves et les enseignants sont tenus de respecter ces conventions lorsqu'ils font référence à des articles, à des auteurs dans leurs écrits.

Les professeurs de langues jouent un rôle primordial dans l'apprentissage de cette pratique fondée sur l'honneur et le respect.

Des citations sont nécessaires pour présenter une variété de sources : articles, livres, discours, films, photographies, etc.

3. Rôles et responsabilités de chacun dans la promotion de la politique d'intégrité

En appliquant la politique d'intégrité, les élèves peuvent démontrer qu'ils mettent en oeuvre les qualités du profil de l'apprenant : être intègres, réfléchis, altruistes, chercheurs.

A. Responsabilité des élèves (voir Annexe A)

Au début de l'année scolaire, les élèves discutent de ce que signifie l'intégrité et de l'importance de respecter le travail des autres. Les élèves s'engagent ensuite par écrit à respecter la politique d'intégrité intellectuelle de L'École Française du Maine, qui sera présentée à tous les élèves par leurs enseignants, ainsi qu'aux parents.

Les élèves s'engagent à :

- Produire des documents authentiques.
- Comprendre qu'apposer son nom sur un document certifie qu'il est l'auteur de celui-ci.

- S'engager à informer tout membre de l'équipe pédagogique d'une fraude, commise de façon intentionnelle ou non, par l'élève lui-même/elle-même, un groupe d'élèves ou tout autre membre de la communauté scolaire.

B. Responsabilités de l'équipe pédagogique

L'équipe pédagogique se doit d'appliquer la politique d'intégrité intellectuelle en faisant notamment référence explicitement aux sources utilisées dans son travail et ses présentations. Les bibliographies, références et citations doivent respecter les normes.

Les approches de l'apprentissage (compétences ATL) au sein du programme IB sont un moyen d'acquérir des compétences dans le domaine du respect de l'intégrité intellectuelle. Elles doivent être enseignées de façon explicite à travers des activités de recherche en matière de culture de l'information et des médias.

Ces activités se doivent de :

- Impliquer régulièrement les élèves dans la discussion et la réflexion autour de la notion de fraude à l'aide d'exemples concrets.
- Expliquer et s'assurer que les élèves ont bien assimilé la différence entre collaboration et collusion.
- Expliquer et s'assurer de la bonne application des principes de la politique d'intégrité par les élèves.
- Informer systématiquement son supérieur hiérarchique et consigner par écrit tout acte contraire à la politique d'intégrité intellectuelle.
- Communiquer systématiquement par écrit aux parents les atteintes au code d'intégrité.

C. Responsabilités de l'établissement scolaire

L'École Française du Maine s'engage à :

- Diffuser et soutenir la politique d'intégrité intellectuelle de l'école, s'assurer en collaboration avec l'équipe pédagogique qu'elle est appliquée et enquêter sur toute fraude.
- Mettre en place une procédure de signalement et de consignation des fraudes.

D. Responsabilités des parents

Les parents s'engagent à :

- Signer conjointement avec leur(s) enfant(s) la politique d'intégrité intellectuelle de l'école.
- Encourager leur(s) enfant(s) à la respecter.
- Informer l'équipe pédagogique sur des pratiques contraires à cette politique.

4. Conséquences d'une mauvaise conduite et échelle de sanction (Annexe B)

Les incidents seront discutés en équipe, avec les élèves et avec leurs parents.

Des sanctions appropriées seront prises en fonction de la gravité de la faute et de leur éventuelle répétition conformément au règlement intérieur de l'école.

5. Révision de la politique d'intégrité intellectuelle

Conformément aux Normes de Mise en Oeuvre des Programmes et Applications Concrètes de l'IB, cette politique d'intégrité intellectuelle adhère à la Culture 3 : *L'établissement scolaire met en œuvre, communique et revoit régulièrement une politique d'intégrité intellectuelle qui crée des cultures axées sur une pratique scolaire éthique. (0301-03).*

Cette politique a été adaptée à partir des précédentes politiques d'intégrité intellectuelle de notre établissement scolaire en août 2022. Elle est revue et réfléchi chaque année par le personnel administratif et enseignant, ainsi que par l'ensemble de la communauté scolaire.

6. Bibliographie

Politique d'Intégrité Intellectuelle, Novembre 2019

Normes de mise en œuvre des programmes et applications concrètes, Octobre 2018

La communauté d'apprentissage, Octobre 2018

Leading the Learning - Formation professionnelle de l'IB, Cat. 1

Faire une réalité du Programme Primaire - Formation professionnelle de l'IB, Cat. 1

[My IB Programme Resource Center](#)

Annexe A: Attentes et bonnes pratiques

L'élève s'engage à :

- Lire et connaître la politique d'intégrité intellectuelle de l'établissement ;
- Utiliser et citer les sources qu'il utilise d'une manière formelle et appropriée ;
- Reconnaître explicitement et de manière appropriée l'aide fournie par une autre personne;
- Respecter toutes les règles qui régissent le déroulement des tests.

L'élève fait attention à :

- Copier ses sources en adhérant aux règles qui régissent la propriété intellectuelle ;
- Ne pas copier le travail préparé par d'autres élèves ;
- Ne pas donner son travail à un autre élève pour que celui-ci le recopie entièrement ou partiellement ;
- Utiliser ses notes pendant un test uniquement avec autorisation de l'enseignant ;
- Ne pas rédiger un travail pour un autre élève.

Annexe B : Manquements à l'intégrité intellectuelle

Les manquements à l'intégrité intellectuelle sont divisés en trois niveaux. Ces niveaux sont déterminés par la nature du manquement et la préméditation de l'élève.

Les parents seront toujours contactés dans ces situations.

Niveau 1 : le manquement sera traité par les enseignants avec les élèves concernés et sera signalé au supérieur hiérarchique et/ou au chef d'établissement.

Ce niveau comprend, de façon non-exhaustive, les cas suivants :

- Copier les devoirs d'un autre élève ;
- Regarder la copie d'un autre élève lors d'une évaluation ;
- Laisser regarder sa copie par un autre élève lors d'une évaluation ;
- Utiliser d'autres méthodes malhonnêtes pour recevoir ou donner des réponses lors d'une évaluation ;
- Utiliser des informations d'une source qui n'est pas correctement citée ;
- Travailler avec d'autres pour un travail qui devait être fait individuellement.

Niveau 2 : Manquements graves qui seront traités par les enseignants avec les élèves concernés et sera signalé au supérieur hiérarchique et/ou au chef d'établissement.

Ce niveau comprend, de façon non-exhaustive, les cas suivants :

- Documents copiés à partir d'internet, d'autres publications, ou du travail d'autres élèves si cela n'était pas expressément autorisé par l'enseignant ;
- Se procurer une partie d'un travail, d'une évaluation afin de l'utiliser ou de le donner à d'autres.

Niveau 3 : Manquements très graves qui seront traités par l'équipe pédagogique au complet et le chef d'établissement.

Ce niveau comprend, de façon non-exhaustive, les cas suivants :

- Influencer, faire pression sur un autre élève ou groupe d'élèves ;
- Voler des examens, des copies, des documents appartenant à un(des) enseignant(s) ;
- Modifier des notes sur les copies, les relevés de notes ou sur la base informatique de données.

Formulaire d'adhésion à la Politique d'Intégrité Intellectuelle

Tout travail que je remettrai à un enseignant sera mon travail authentique. Cela comprend les travaux réalisés à la maison, en classe, seul ou en groupe.

Je m'engage à apprendre les procédures permettant de référencer le travail et les idées d'autrui et à référencer toutes les utilisations du travail et des idées d'autrui.

Je sais que je peux demander de l'aide si je ne suis pas certain(e) de ce que constitue l'intégrité intellectuelle pour l'un de mes travaux.

Je ne permettrai pas à d'autres élèves de copier ou de rendre un travail que j'ai réalisé.

J'ai lu la politique d'intégrité intellectuelle de l'établissement.

Nom de l'élève :

Signature de l'élève :

_____ Date : _____

Déclaration d'un parent ou représentant légal :

J'ai lu la politique d'intégrité intellectuelle de l'établissement/ Je l'ai consultée avec mon(mes) enfant(s).

Nom du parent ou représentant légal :

Signature du parent ou du représentant légal :

_____ Date : _____